

## Délibération n° 2026-23

**Objet : Détermination du nombre d'adjoint.e.s au maire**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>23</b>
<b>Présent.e.s :</b>	<b>21</b>
<b>Pouvoir.s :</b>	<b>1</b>
<b>Absent.e.s :</b>	<b>1</b>
<b>Votant.e.s :</b>	<b>22</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 22 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

#### Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 25/03/2026
- date de publication : 25/03/2026

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

## Séance du dimanche 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à onze heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le dix-huit mars, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### **Présent.e.s :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Monsieur Géraud PAPON, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Matthieu TABURET, Monsieur Christophe HERRMANN, Madame Nadine MICOUD, Monsieur Dimitri DEBOUDT, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Stéphanie LECLERC, Monsieur Laurent MARCHAIS, Madame Florence GIRAULT, Monsieur Camille NADAN, Madame Julie VINCIGUERRA, Monsieur Philippe GASNIER, Madame DUBREUIL Nathalie, Monsieur Christophe THORIGNY, Madame Magali BABUSIAUX, Monsieur Jean-Luc ARLOT.

#### **A / ont donné pouvoir :**

Monsieur Jean-Marc GILET à Monsieur Matthieu TABURET.

#### **Absent.e.s :**

Madame Christine BOULAY (excusée).

#### **A été élu.e secrétaire de séance à l'unanimité :**

Madame Agnès NARCY.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 037-213701790-20260322-DELIB\_2026\_23-DE



**Monsieur Bruno FENET, maire, expose :**

Conformément à l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

À Parçay-Meslay, au regard du nombre d'habitants, l'effectif légal du conseil municipal est de 23 membres. Ainsi, le nombre maximum d'adjoints au maire est de **6 (six)**.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et une régularité dans la gestion des affaires municipales ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la création de **6 (six) postes d'adjoint.e.s** au maire à Parçay-Meslay.

Secrétaire de séance,  
  
**Agnès NARCY**

Le Maire,  
Président la séance,  
  
**Bruno FENET**

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 037-213701790-20260322-DELIB\_2026\_23-DE

**S<sup>2</sup>LO**